

Estonie : la ministre de l'Éducation prône l'enseignement en estonien dès le plus jeune âge

Description

Par Céline Bayou (sources : *The Baltic Times*, *Postimees*, *LETA*)

La ministre estonienne de l'Éducation et de la Recherche Mailis Reps (parti du Centre) vient de présenter son plan pour l'éducation pré-scolaire: elle souhaite que les jardins d'enfants destinés aux enfants russophones soient désormais aussi en mesure de proposer la présence d'éducateurs parlant estonien aux enfants. Elle a justifié son choix en expliquant que c'est précisément à cet âge que les esprits des enfants sont le mieux en mesure d'assimiler des connaissances nouvelles, dont linguistiques, et donc pour les enfants de familles russophones – le meilleur moment pour se familiariser avec la langue officielle du pays où ils vivent.

Pour mettre en place son projet, la ministre a bien prévu de proposer à ces jardins d'enfants plus d'éducateurs estophones, au moins un par classe, à partir de 2020. Cela permettra aux enfants, s'ils le souhaitent, de suivre ensuite un cursus scolaire dans les écoles estophones. Actuellement, la moitié seulement des enfants de familles russophones suivent une immersion partielle ou totale dans des écoles maternelles en estonien et 82% des enfants fréquentant des jardins d'enfants russophones sont ensuite inscrits dans des écoles elles aussi russophones. En revanche, ce n'est le cas que de 52% des jeunes russophones ayant connu une immersion précoce dans la langue estonienne.

Cette mesure n'est pas forcément appréciée de tous en Estonie, les associations russophones regrettant notamment de ne pas avoir été préalablement consultées. Elles dénoncent une expérience qui va être effectuée sur des enfants de 3 à 6 ans, sans réelle prise en compte de leurs intérêts et de ceux de leurs parents.

Le problème est aussi lié au manque d'éducateurs réellement bilingues. La ministre a donc pu arguer du fait que le prochain budget prévoyait de consacrer un million d'euros à ce projet.

Un autre volet du plan présenté concerne l'obligation d'inscrire son enfant au jardin d'enfants, pour 20 heures hebdomadaires et gratuites. Actuellement, 10% des moins de 6 ans ne fréquentent pas d'école maternelle avant leur scolarisation obligatoire. L'éducation à la maison restera autorisée mais l'enfant devra être «évalué» au moins une fois par an dans un établissement maternel voisin afin de mieux le préparer.

Le projet doit être maintenant examiné par les différents ministères concernés.

date créée

17/06/2018

Champs de Méta